

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 4

*Objet : Créances éteintes*

*Date de convocation*

20 juin 2023

*Date d'affichage*

20 juin 2023

*Nombre de membres en  
exercice :*

17

*Nombre de présents :*

10

*Nombre de votants :*

12

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois  
Le 26 juin à 18 h 00

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Nicole ROUMAT, M. Fernand MORA, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX  
Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration une proposition d'admission en créances éteintes transmise par le SGC de Moissac relative aux titres restant impayés.

Au titre de l'année 2009	616.98 €
Au titre de l'année 2010	16.68 €
Au titre de l'année 2011	194.96 €
Au titre de l'année 2012	794.92 €
Au titre de l'année 2013	10 467.45 €
Au titre de l'année 2014	16 687.71 €
Au titre de l'année 2015	5 071.08 €
Au titre de l'année 2016	3 390.41 €
Au titre de l'année 2018	1 689.06 €
Au titre de l'année 2021	26.45 €

Pour un montant total de 38 955.70 €

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré :

DECIDENT d'admettre en créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en créances éteintes jointe en annexe pour un montant de 38 955.70 €

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL